



Residence universitaire interdit l'accès aux cuisines

Par Drankrock

Bonjour,

Je suis en résidence universitaire hors crous depuis quelques années, et à la suite de nuisances sonores, le règlement change pour l'année prochaine.

A partir de septembre, l'accès aux cuisines communes sera interdit, fermé à clef, de 23h à 6h ,donc presque 30% du temps. Nous n'avons pas le droit d'avoir des plaques de cuisson dans nos chambre, simplement un micro onde et un réfrigérateur.

Est-ce que le foyer à le droit d'interdire l'accès aux cuisines ? Si il a en effet ce droit, est-ce raisonnable de demander une diminution du priw du loyer en conséquence ?

D'avance, merci beaucoup.

Drankrock.